



Mme Boyard Gavalet Maryse, Infirmière scolaire,
S/C du Dc Garot, médecin de l'éducation nationale

Tours, le 11 juin 2021

Objet : mise en place ou renouvellement du PAI

Lycée général et
technologique
Jacques de Vaucanson

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par
Maryse Boyard Gavalet
Infirmière scolaire
T 02 47 54 08 43
maryse.gavalet@ac-orleans-
tours.fr

CS20019
1 rue Védrières
37081 Tours Cedex 2

En vue de l'élaboration ou de la reconduction du PAI (Projet d'Accueil Individualisé, valable une année scolaire) de votre enfant et si vous le souhaitez, il est nécessaire que son médecin traitant remplisse :

- l'imprimé Projet d'Accueil Individualisé
- le protocole d'urgence (doit être **lisible et compréhensible** par tous)
- la trousse d'urgence contenant le traitement
- de prévoir la photocopie de l'ordonnance, si prescription
- de prévoir la photocopie de l'ordonnance, si dispense de l'activité physique

La page 1 du PAI est à remplir par vos soins.

Vous trouverez un exemplaire vierge du PAI à imprimer sur le site du lycée : www.vaucanson.org, rubrique « La vie au lycée », puis dans l'onglet « L'infirmierie ».

Votre enfant devra m'adresser le tout avant le 24 septembre 2021, sous pli cacheté. Vous pouvez également m'adresser les imprimés par voie postale, à l'attention de l'infirmière.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Maryse GVALET
Infirmière scolaire

N.B : sans réponse ou retour de votre part avant le 24 septembre 2021, nous considérons que votre enfant ne nécessite pas de PAI pour l'année scolaire 2021/2022.